

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, après le mot :

« numérique »,

insérer les mots :

« est une autorité administrative indépendante qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe que la nouvelle autorité ARCOM reste une AAI.